

Domainaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

12 mai 1994 - n° 1169
Hebdomadaire romand
Trente-et-unième année

La grenouille qui réussit à se faire aussi grosse que le bœuf

Le capitalisme financier et la société entretiennent des rapports nouveaux. La fantastique distorsion vécue en 1993 entre les plus-values boursières et l'extension du chômage n'était pas accidentelle. Si dans les partis de gauche resurgissent des propositions et des initiatives demandant une plus forte imposition des grandes fortunes, ce n'est pas par réflexe simpliste de partageux. Si les responsables politiques des pays financièrement les plus forts, les membres du G10 dont la Suisse fait partie, se réunissent pour mettre au point en commun une politique capable de mieux maîtriser les produits dérivés, ils ne se battent pas, fantasmant, contre des moulins à vent. Le risque d'une société duale, d'enrichissement et de pauvreté, est bien réel.

Trois réactions nécessaires.

Il faut contester l'idée qu'il ne s'agit que d'un jeu d'argent à somme nulle, où les gagnants ramassent la mise des perdants. L'image du capitalisme-casino est suggestive, elle ne couvre pas l'exacte réalité. Lorsqu'une monnaie est ébranlée à la hausse ou à la baisse au-delà des corrections justifiées par les données économiques, le consommateur ou l'exportateur en supporte réellement les conséquences. Et pourtant, eux ne jouent pas. Même remarque pour les variations du loyer de l'argent: locataires ou emprunteurs, selon les circonstances, passent à la caisse.

La deuxième réaction devrait venir des entreprises elles-mêmes. Elles recourent au marché des capitaux pour assurer le financement de leur but social. Elles ne sont pas faites pour émettre des papier-valeurs, destinés à alimenter le jeu spéculatif. Leur finalité est non seulement la production, mais la création d'une communauté d'entreprise. On attendrait des responsables, dont tant se gargarisent de déréglementation, qu'ils disent cela aussi.

Reste enfin la question, fiscale, de la répartition des bénéfices engrangés.

Quand on observe les résultats des entreprises, de celles qui prospèrent, on ne peut qu'être frappé par l'importance de leurs provisions, de leurs ré-

serve, de leur trésor de guerre, dont la gestion à court terme alimente les bénéfiques et qui servent, quand passe la bonne occasion, à financer l'expansion par rachat ou OPA. C'est moins de la moitié du bénéfice qui est distribué. Il a l'inconvénient d'être imposé dans l'entreprise et chez l'actionnaire. En revanche, le renforcement des réserves de l'entreprise quand il est enregistré par une hausse de la cotation du titre constitue en Suisse un enrichissement non imposable, même s'il y a revente des titres et prise de bénéfice par l'actionnaire.

L'intérêt de celui qui dispose de liquidités, même empruntées, est de jouer sur la plus-value et non sur la distribution de dividende. Un très grand nombre de fonds de placements reposent sur ce principe.

Si 10 millions rapportent un intérêt entièrement absorbé, hypothèse, par l'impôt sur le revenu et la fortune, mais qu'ils sont portés à 11 millions par enregistrement d'une plus-value, il est loisible au bénéficiaire de disposer du million, sans entraver le capital et sans contribution fiscale.

L'impôt sur la fortune, remis à l'ordre du jour, est dans la théorie fiscale souvent contesté, car la fortune est considérée comme un revenu épargné; on croit déceler une double imposition, sur l'acquisition de ce revenu, puis sur sa mise en réserve. Mais cette théorie n'est plus valable lorsque la fortune en tant que fortune augmente par sa dynamique propre, s'autoalimente. La grenouille ne force plus sa nature, elle gonfle sans efforts.

Dans une société à deux vitesses, où les marchés financiers prennent une place si prépondérante, le contrôle des effets internationaux de leur spéculation et l'imposition correcte des plus-values, quelles qu'elles soient, est plus que jamais d'actualité. Techniquement les solutions possibles: imposition des plus-values à l'échelle nationale ou, à défaut et en l'attente, un impôt cantonal renforcé sur les grandes fortunes. Mais la question n'est pas fiscale; elle touche plus profondément à l'équilibre de la société.

Le Simplon perd des points

DE PARIS À MILAN

Via Lausanne. 3 relations quotidiennes. Temps de parcours: 7h 10, 7h 15 et 7h 26.

Via Lyon. 1 relation quotidienne; 8 heures.

A partir de l'automne prochain, les trois relations par Lausanne seront maintenues, sans amélioration. La relation via Lyon est améliorée; le temps de parcours est ramené à 6h 40; deux autres relations sont créées (6h16 et 6h 31).

En 1995, l'introduction du Pendolino sur le trajet Genève - Milan devrait ramener le temps de parcours de la relation via Lausanne à 6h 45. Mais la même année un TGV direct fera le trajet via Chambéry en 6h 10.

(fb) Nouvelle pièce à verser au dossier des relations ferroviaires entre la Suisse et la France: la SNCF améliore son offre directe entre Paris et Milan, ce qui diminuera l'intérêt de la liaison TGV par Vallorbe.

A vol d'oiseau, la liaison Paris - Milan passe par Vallorbe et Lausanne. Dans l'horaire des chemins de fer, cela se traduit par trois liaisons quotidiennes où le TGV Paris - Lausanne est en correspondance avec l'Eurocity Genève - Milan pour une durée totale du parcours d'un peu plus de 7 heures. Il existe une relation quotidienne qui évite la Suisse avec un changement de train à Lyon - Part-Dieu, mais le trajet dure 8 heures (départ de Paris à 15 h, arrivée à Milan 23 h).

La grande vitesse n'emprunte pas le même itinéraire que les oiseaux. La SNCF achève en ce moment différents aménagements de la ligne TGV sud-est autour de Lyon (ligne de Satolas, connexion en direction Valence). Compte tenu des nouvelles possibilités offertes notamment par un tronçon supplémentaire de 70 kilomètres de ligne à grande vitesse, les horaires sont appelés à être passablement remaniés. Et, dès cet automne, ce sont trois trains quotidiens qui relieront Paris à Milan avec changement à Lyon, sans passer par la Suisse, en moins de 7 heures. Le

RECTIFICATIF

Nestlé: les bons chiffres

Nous avons confondu deux tableaux et reproduit, en marge de l'article consacré à la multinationale la semaine dernière, comme étant les résultats de Nestlé ceux du groupe Merkur... Les chiffres cités dans le corps de l'article sont, eux, tous exacts.

Nous rectifions donc, avec nos excuses à nos lecteurs et à l'auteur. A notre connaissance, la cotation boursière du titre n'a pas été affectée par cette erreur.

NESTLÉ EN CHIFFRES

en millions de francs

	1991	1992	1993
Chiffre d'affaires	50 486	54 500	57 486
Cash-flow	4 063	4 672	4 967
- en % du chiffre d'affaires	8,0	8,6	8,6
Bénéfice net	2 470	2 698	2 887
- en % du chiffre d'affaires	4,9	5,0	5,0
Dividende (en fr. par action)	215	23,20	25*

*Proposition à l'assemblée générale du 26 mai. ■

gain de temps variera, selon l'heure, entre une demi-heure et près d'une heure par rapport au passage par Lausanne. En 1995, la SNCF compte même introduire un TGV quotidien Paris - Milan (6 heures et 10 minutes) en utilisant l'un des nouveaux TGV tri-courants prévus pour la liaison avec la Belgique qui prend du retard.

Avant même le percement du tunnel de base du mont Cenis situé entre Lyon et Turin, ces changements vont affecter la fréquentation du TGV Paris - Lausanne par Vallorbe, pour lequel le transit France - Italie représente une clientèle importante; même avec l'introduction prévue du Pendolino sur la liaison Genève - Milan, le passage par Lausanne restera moins favorable que par Lyon pour les Parisiens. ■

DEUXIÈME PILIER

Les caisses de pensions sous lointaine surveillance

(ag) La crise a fait apparaître les risques encourus par les caisses quand la fortune est en partie placée chez l'employeur. Aussi le Conseil fédéral a-t-il modifié l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle, limitant les placements et renforçant l'obligation d'informer. Ces dispositions s'appliquent immédiatement à la gestion des caisses enregistrées.

Mais elles sont plusieurs milliers d'autres à être simplement placées sous la surveillance des autorités cantonales. Les cantons commencent à leur tour à prendre des dispositions

L'excellent bulletin de l'ARPIP (Association des représentants du personnel dans les institutions de prévoyance) d'avril 94 donne en exemple les dispositions prises par le canton du Jura, qui stipulent notamment:

- Dans la mesure où elle est liée à la couverture des prestations de libre passage et à celle des rentes en cours, la fortune ne peut être placée sans garantie chez l'employeur.

- Des placements sans garantie chez l'employeur ne sont admis que jusqu'à concurrence de 20% au plus de la fortune de l'institution de prévoyance.

- Lorsque des contributions réglementaires n'ont pas été versées, l'institution de prévoyance doit en informer son autorité de surveillance dans un délai de trois mois à partir de la date d'échéance contractuelle.

C'est un pas de plus dans la bonne direction. L'ARPIP souhaite vivement que d'autres cantons prennent ce minimum de précautions.

Plus vertement on s'étonnera que des précautions aussi élémentaires ne soient pas encore la règle, imposée partout, à tous, depuis longtemps. ■

L'égalité profite aussi aux hommes. Les femmes paieront

Une nouvelle définition de l'âge de la retraite est un sujet trop important pour être traité de manière purement comptable, dans le cadre de la présente révision.

REPÈRES

Une première partie de la dixième révision est entrée en vigueur en 1993.

Le Conseil national a accepté les modifications suivantes l'an dernier:

Splitting. Tous les assurés pourront faire valoir leur droit personnel à une rente individuelle; deux demi-rentes de couple ne correspondront toutefois qu'à 150% d'une rente simple. Les revenus réalisés pendant le mariage seront répartis pour moitié à chacun des conjoints.

Bonus éducatif. Il y aura une bonification créditée sur le revenu du couple pour les parents d'enfants jusqu'à seize ans.

Calcul des rentes. Le droit à la rente maximum sera ouvert avec un revenu moins important qu'aujourd'hui.

Rente de veuf. Elle est introduite, mais avec d'autres conditions d'obtention que pour les veuves.

Retraite anticipée. Elle sera possible, moyennant réduction correspondante de la rente.

C'est maintenant au Conseil des Etats de se prononcer, notamment sur l'âge de la retraite qui a été fixé à 64 et 65 ans par le National.

(pi) L'AVS sera cinquantenaire dans quatre ans et elle aura été révisée dix fois, pour autant que les changements actuellement en discussion ne soient pas refusés en votation populaire. Il y a donc en moyenne une réforme tous les cinq ans, mais le rythme était plus soutenu dans les années cinquante et soixante qu'il ne l'est aujourd'hui. Les sommes en jeu n'étaient pourtant proportionnellement pas moins importantes: il y eut six révisions de 1948 à 1964 et l'âge du droit à la rente pour les femmes passa entre ces deux dates et en deux étapes de 65 à 62 ans. Mais les enjeux étaient plus simples qu'aujourd'hui, le modèle reposait sur des compositions familiales traditionnelles. Et c'est bien la remise en question de ces formes de vie commune qui pose aujourd'hui problème.

Avec l'augmentation du nombre des divorces, il a bien fallu se préoccuper du sort des femmes qui avaient arrêté ou réduit leur activité lucrative pour se consacrer à leur famille et qui se retrouvaient avec des rentes dérisoires; il a fallu aussi diminuer la différence entre couples mariés et non mariés. D'où le splitting (encore très partiel puisque deux demi-rentes ne correspondront qu'à 150% d'une rente complète); d'où le bonus éducatif qui donne une valeur au travail non rémunéré généralement dévolu aux femmes. Par ces réformes, les femmes acquièrent une personnalité propre, alors qu'elles n'existaient auparavant qu'à travers leur mari.

L'élévation de l'âge de la retraite pour les femmes ne correspond pas au même souci; cette question n'est d'ailleurs apparue qu'en cours de débat, lorsqu'il s'est agi de trouver un financement pour les innovations retenues, dont plusieurs furent introduites par le parlement. La démarche répond à une logique: les femmes étant moins discriminées que par le passé, il est normal que leur avantage actuel soit diminué. On assiste donc à un rééquilibrage, fondamental et financier: la dixième révision devrait coûter près d'un milliard de francs, y compris des mesures déjà entrées en vigueur; l'élévation de l'âge de la retraite permettra une économie et des recettes supplémentaires de l'ordre de 800 millions. Les comptables du projet oublient pourtant de préciser que le bonus éducatif et le nouveau calcul des rentes profiteront aussi aux hommes; que l'égalité est très imparfaitement réalisée avec le modèle de splitting retenu. Or ces mesures à avanta-

ges mixtes coûteront ensemble 830 millions, plus que le sacrifice réclamé aux femmes.

Mais il faut certainement chercher ailleurs que dans l'argumentation rationnelle et arithmétique la raison de ce débat 62-64 ans. Le même jour, l'Assemblée fédérale a élu Ruth Dreifuss au Conseil fédéral et le Conseil national a accepté le relèvement de l'âge de la retraite des femmes. La conseillère fédérale paiera pour toutes les femmes en suant devant le parlement; et toutes les femmes paieront pour la dixième révision en travaillant deux ans de plus.

La droite feint d'ignorer que l'âge de la retraite est un problème en soi, dont la justification n'est pas d'effacer une dette. Si les modèles familiaux ont changé, les rapports au travail aussi. Or le système actuel revient à obliger à travailler des gens qui ne le voudraient pas et à en empêcher d'autres qui le souhaiteraient. L'âge du droit à une rente AVS devrait donc davantage tenir compte des années de cotisation et moins de la date de naissance des personnes. On diminuerait ainsi l'inégalité actuelle qui prêterait celles et ceux qui commencent à travailler jeunes dans un travail pénible: ce sont eux qui cotisent le plus grand nombre d'années et dont l'espérance de vie fait qu'ils profitent moins longtemps de leur rente. Mais le débat actuel ne tient compte que d'une donnée, l'âge des femmes calculé en fonction des sommes en jeu. Les autres paramètres sont ignorés, alors même que la réforme sur ce point n'entrera en vigueur que dans dix ans. C'est plus de temps qu'il n'en fallait à l'époque pour mettre une révision sous toit. C'est le long délai que pourrait se donner le parlement pour faire aboutir la onzième révision, qui porterait sur une nouvelle définition, plus souple pour les femmes et pour les hommes, de l'âge donnant droit aux prestations de l'AVS. ■

Un autre système

«(...) Nous avons imaginé un autre système plus flexible, basé sur l'égalité des sexes. A partir de 62 ans, les rentes ne seraient payées qu'en cas de cessation de travail. Mais dès 67 ans, tout le monde les toucherait, qu'il s'agisse de personnes encore actives ou non.»
Ruth Dreifuss, encore secrétaire centrale à l'Union syndicale suisse (La Suisse, 30 janvier 1993).

4.

POUR UNE RÉFORME DU SERVICE PUBLIC

Priorité aux objectifs

POUR UNE RÉFORME DU SERVICE PUBLIC

Cet article fait partie d'une série que nous publions, inspirée d'un récent ouvrage qui fait fureur aux Etats-Unis: *Reinventing Government. How the Entrepreneurial Spirit is transforming the Public Sector*, de David Osborne et Ted Gaebler (New York, 1993, Plume Book).

Sont parus dans les numéros précédents:

«Quand l'esprit d'entreprise vient à l'Etat» – DP n° 1165.

«Lâche la rame et tiens le gouvernail» – DP n° 1166.

«Le pouvoir aux usagers» – DP n° 1167

«Vive la concurrence» – DP n° 1168

RIGIDITÉS

Dans les années 80, l'administration fédérale de l'aviation civile ne peut engager et former rapidement les contrôleurs aériens dont elle a besoin à cause des procédures applicables à la fonction publique.

Lorsque l'administration fiscale du Massachusetts constate qu'elle pourrait améliorer de 100 millions de dollars le produit de l'impôt avec 40 inspecteurs supplémentaires, il lui faut une année pour obtenir ces postes.

En réaction à une série de scandales dans la construction de logements publics, le même Etat met en place un contrôle si sévère que la construction tombe à son niveau le plus bas.

(jd) «Le règlement, c'est le règlement.» On connaît cette réponse catégorique qui clôt de manière définitive le difficile dialogue entre l'administré et l'administration. Si l'expression est caricaturale, il n'en reste pas moins que l'activité de l'administration est plus souvent définie par les règlements et le budget que par la mission qui lui incombe, que par les objectifs qu'elle est censée viser. Des règles pour éviter tout ce qui pourrait conduire à des abus ou à des erreurs, une ligne budgétaire pour chaque catégorie de dépense dans chaque service. Ces deux contraintes agissent comme les composants de l'Araldit: vous les combinez et vous obtenez un véritable ciment, une administration paralysée dans son action. Incapables de faire ce qu'ils estiment juste, craignant de se voir reprocher d'avoir ignoré les règlements, nombre de fonctionnaires baissent les bras et renoncent aux objectifs de leur service au profit de l'application consciencieuse des règles qui leur disent ce qu'ils ont à faire, quand et comment.

Ces règles, bien sûr, ont été établies avec les meilleures intentions du monde — éviter la corruption et la fraude, garantir l'égalité de traitement — mais, cumulées, elles ont un effet paralysant. Et lorsque malgré ces garde-fous une erreur ou un délit est constaté, on s'empresse de renforcer les règles. A trop vouloir empêcher le mal, on empêche

la réalisation du bien.

Ce n'est pas un hasard si se multiplient les administrations parapubliques et les sociétés à but non lucratif qui permettent d'éviter la contrainte réglementaire. L'Etat du Massachusetts a créé une douzaine de sociétés dans les domaines du développement économique et de la formation professionnelle, l'hôpital de Tampa a constitué une filiale pour lutter contre la mortalité infantile, Saint-Paul et Minneapolis possèdent des entreprises sans but lucratif pour financer le logement social.

Un gouvernement animé par l'esprit d'entreprise se débarrasse des règlements superflus et supprime les lignes budgétaires; il définit ses tâches prioritaires puis établit un budget et édicte les règles qui laissent à l'administration la plus large autonomie dans la réalisation de ces tâches. Ce mode de gouvernement, inspiré par les objectifs à atteindre plus que par la conformité aux règlements, présente de nombreux avantages. Il est à la fois plus économique et plus efficace; il favorise l'innovation — le règlement n'est plus un alibi pour justifier la routine — et permet une action souple, adaptée à des situations changeantes, imprévues. Enfin il améliore l'état d'esprit et le moral au sein des administrations.

Le budget est un véritable carcan qui serre au plus près les activités de l'administration durant l'année. Il prédéfinit le programme

Le budget de contrôle des dépenses

En 1979, Fairfield, une cité du nord de la Californie, décide de se débarrasser des contraintes négatives liées au système budgétaire classique. Elle introduit un budget général, sans spécification de postes particuliers. Chaque département municipal reçoit une enveloppe équivalente à son budget de l'année précédente, adaptée à l'inflation et à la croissance de la population; de plus il est autorisé à garder pour son usage les sommes non dépensées.

Ce nouveau système part de l'idée que chaque département maintient au minimum le niveau de prestations de l'année précédente. Si le Conseil municipal décide de nouvelles tâches, il doit trouver les moyens nécessaires à leur financement.

Les responsables administratifs continuent à utiliser les lignes budgétaires pour contrôler leurs dépenses et non pour se conformer à une répartition imposée par le législatif. Cette nouvelle autonomie de l'administration

modifie en profondeur la manière de gérer les ressources financières: auparavant, un responsable de service désireux d'étoffer ses effectifs revendiquait une augmentation de son budget; en cas de refus de l'autorité politique, il pouvait déguer ser sa responsabilité.

Aujourd'hui il cherche d'abord des possibilités d'économie pour faire face aux besoins qu'il juge prioritaires.

Les résultats observés à Fairfield se passent de commentaires. En 1991, l'administration a réalisé un boni de 6,1 millions de dollars et le fonds général a augmenté de 28,8 millions de dollars, ce qui a permis de constituer une réserve en cas de récession et de créer un fonds spécial pour faciliter le démarrage de projets tels qu'un théâtre et un complexe sportif. Lorsqu'en 1991 précisément la crise économique a fait sentir ses effets, la ville a puisé dans ses réserves pour limiter les coupures budgétaires.

Depuis, une douzaine d'autres villes — dont Visalia (voir DP n° 1165) — et quelques Etats américains ont adopté ce système, de même que la Suède, la Grande-Bretagne, le Danemark et l'Australie. ■

d'action de toutes les unités administratives en attribuant des montants précis pour chacune des activités et des besoins prévisibles; c'est ce qu'on appelle les lignes budgétaires. Ce mode de faire vise à contrôler que l'administration ne dépense pas plus que l'argent disponible et le dépense conformément à la répartition décidée par le parlement.

Malheureusement ce souci louable de limiter les dérives possibles de l'administration empêche une gestion efficace des ressources publiques. Aucune entreprise, aucun ménage ne se tient à un budget rigide si un besoin imprévu survient ou si une possibilité avantageuse d'achat se présente: si votre machine à laver rend l'âme, vous diminuez temporairement vos dépenses dans d'autres domaines pour en acheter une neuve. Rien de tel dans l'administration. Même les effectifs de chaque service sont déterminés à l'unité près.

Les effets pervers d'un tel système sont bien connus: un gaspillage important qui résulte de dépenses non indispensables mais prévues au budget et de moyens insuffisants ou inexistantes pour des tâches urgentes ou importantes parce que ces dernières n'ont pas été inscrites au budget. L'impossibilité de transférer des crédits d'une ligne budgétaire à l'autre et l'interdiction de conserver pour l'année suivante les économies éventuellement réalisées n'encouragent pas une gestion efficiente des finances publiques.

Le budget de contrôle des dépenses (*Expenditure Control Budget*) présente de nombreux avantages: une forte incitation à économiser et en conséquence la libération de ressources pour procéder à des innovations ou répondre à des besoins nouveaux. Et surtout il décharge les autorités politiques et notamment le parlement d'un travail fastidieux, aussi bien lors de l'établissement du budget que de l'approbation des comptes, et leur laisse le temps de débattre de problèmes autrement plus importants que le montant à affecter à l'achat de matériel de bureau de tel service ou le dépassement intervenu au poste des communications téléphoniques.

Avec le budget classique, le statut de la fonction publique est le principal obstacle au fonctionnement efficace de l'administration. Là encore ce statut relève d'une intention originellement louable: protéger les fonctionnaires contre l'arbitraire politique, mais aussi éviter le favoritisme politique. Avec pour résultat une rigidité contre-productive, plus forte aux Etats-Unis qu'en Suisse: liberté d'engagement quasi nulle puisque priorité est donnée aux candidats ayant réussi les examens du service public, parfois même en fonction du rang obtenu, échelle fixe des salaires et promotion à l'ancienneté.

Osborne et Gaebler constatent que la plupart des collectivités ayant opté pour une forme de gouvernement entrepreneuriale ont assoupli ce statut, en libéralisant les conditions d'embauche, en simplifiant la classifi-

cation des fonctions, en offrant des salaires conformes au marché et en liant les augmentations et la promotion à la qualité des prestations fournies.

Si un budget et un statut des fonctionnaires simplifiés et plus souples favorisent le dynamisme et l'efficacité des administrations, encore faut-il que ces dernières se voient confier une mission claire. Trop souvent elles doivent viser des objectifs multiples et contradictoires. Trop souvent également les administrations, plutôt que de remplir une mission, défendent un territoire. S'il existe un service d'aide médicale, un autre pour le logement social, un troisième pour l'assistance et un quatrième pour l'emploi, aucun n'a pour mission d'améliorer globalement les conditions de vie des milieux défavorisés. Chacun se contente de fournir une prestation spécifique et chacun imagine que la somme des prestations spécifiques doit nécessairement procurer le bien-être aux destinataires. ■

DUR, LE BUDGET

Les responsables des bases militaires sont soumis à 26 lignes budgétaires différentes pour le seul entretien des logements du personnel.

Le directeur d'un département municipal-type doit se conformer à 30-40 lignes budgétaires pour chacun des services de son département.

OBJECTIFS

L'Agence américaine pour le développement international (AID) devait réaliser pas moins de 33 objectifs et 75 priorités. Dont notamment développer les liens d'amitié avec le tiers monde, combattre la famine, contrer la politique soviétique, alléger les stocks agricoles américains, favoriser la démocratisation des institutions. Avec la conséquence qu'elle a échoué dans sa mission première, le développement économique du tiers monde.

Construction de logements et population

(ag) Le canton de Vaud recense en 1993 593 190 résidents, auxquels il faut ajouter les saisonniers, les fonctionnaires internationaux, les requérants d'asile, etc. Il vient de porter, cette même année, son parc de logements à 302 447 unités (+3632), soit un logement pour deux personnes (1,96).

La population en 1993 a augmenté de 3533 unités. C'est l'effet de l'excédent naturel, plus de naissances que de décès (2200), et du solde migratoire provoqué notamment par le regroupement familial qui s'est pourtant nettement ralenti.

Pour la première fois depuis l'après-guerre, le solde des résidents suisses est négatif. Les confédérés ne jettent plus leur billet de retour à la sortie du tunnel de Chexbres.

Aussi l'accroissement pourtant modeste du parc de logements est nettement supérieur à celui de la population qui aurait dû augmenter de 7118 personnes pour occuper les locaux mis sur le marché. Ces chiffres pèseront sur la reprise de la construction ! ■

Son box de lecture

Un nouveau cercle de lecture alémanique propose pour 14 francs par semaine: six hebdomadaires, dont un suisse, deux bi-mensuels féminins, dont un suisse, et huit mensuels. Ces journaux sont envoyés par la poste dans une «Ökobox». ■

SYNDICATS

Des rôles nouveaux

DANIEL MARCO

professeur à l'École d'architecture de l'Université de Genève

Rémy Pagani, secrétaire du Syndicat interprofessionnel de travailleurs et travailleuses, lors d'une *Table ouverte* sur les banques helvétiques et leurs confortables bénéficiaires, déplaça un jeu de Monopoly et expliqua qu'auparavant toutes les transactions se passaient sur la table mais qu'aujourd'hui 95% d'entre elles se passent en-dessous. La démonstration est un peu schématique mais elle n'est pas fautive.

Sur les mille milliards de dollars qui s'échangent chaque jour dans le monde seuls 5% sont «couverts» par des biens et des services. Le reste se valorise dans le cadre de la spéculation financière. Autrefois, l'enrichissement des possédants, comme il était convenu de les appeler, résultait d'activités entrepreneuriales, productives ou de commerce, basées notamment sur l'exploitation de la force de travail. Tout se passait sur la table du Monopoly.

Dans les rangs des travailleurs, comme l'histoire du mouvement ouvrier l'enseigne, on tenta soit de détruire Babylone pour la remplacer par une Nouvelle Jérusalem, soit de vivre dans Babylone en essayant de corriger les effets les plus pervers du système par une répartition plus équitable des richesses et des droits.

Toutes les tentatives de construire une Nouvelle Jérusalem ont jusqu'à aujourd'hui échoué. Et l'essentiel des profits des possédants ne se réalise plus dans les entreprises. De plus en plus, le capital déserte le travail comme source principale de valorisation pour s'investir dans la spéculation financière.

Il existe deux spirales dans une crise qui tourne en économie-casino. D'une part, celle de la spéculation, de l'investissement massif des capitaux sur les marchés financiers, les spéculations sur les monnaies, les titres... voire les pays et, d'autre part, celle des licenciements, du désinvestissement tout aussi massif des capitaux de la production de biens et de services. Elles sont aujourd'hui toutes deux inarrêtables. L'ensemble des avoirs des banques de tous les pays ne suffit pas à stopper la spirale. Ce qui signifie que celle qui entraîne fermetures d'entreprises et licenciements continue de fonctionner. Les organisations de travailleurs et de travailleuses sont elles aussi impuissantes face à ce phénomène.

Les syndicats, aujourd'hui, en sont réduits à aider les victimes de la crise et à se débattre, tout en tentant de défendre les acquis sociaux, pour maintenir un appareil productif qui se vide de ses capitaux. Ils n'ont plus comme adversaires ou partenaires les principaux faiseurs de profits mais des entrepreneurs dont certains sont aussi désorientés qu'eux et d'autres, nombreux, sont très actifs sur les marchés de la spéculation.

Les syndicats et les syndicalistes n'ont pas encore conscience de cette situation. Ils font penser aux personnages de Walt Disney qui,

après avoir raté un virage sur une route de montagne, continuent sur leur lancée et ne tombent que lorsqu'ils ont vu le vide. Cette prise de conscience est d'autant plus difficile que ceux qui veulent construire une Nouvelle Jérusalem sont en manque de modèles ou d'utopies et que ceux qui désirent aménager Babylone n'ont plus, notamment faute d'interlocuteurs représentatifs, de prise sur la réalité.

Les débats, alliances et affrontements qui traversent les syndicats illustrent bien, dans cette situation de crise, la primauté donnée à l'organisation sur le contenu de l'action syndicale.

La fusion entre la Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment (FOBB) et la Fédération du textile, de la chimie et du papier (FCTP), pour fonder le Syndicat de l'industrie et du bâtiment (SIB), n'avait comme objectif que le renforcement des effectifs d'une soi-disant gauche syndicale contre la Fédération des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie (FTMH) et la Fédération du commerce des transports et de l'alimentation (FCTA) jugées trop molles. Une bataille gauche-droite inutile si l'on se réfère aux résultats réels obtenus sur le terrain face aux patrons. Des résultats assez semblables et mitigés de part et d'autre.

Sachant que la baisse de la rentabilité du capital est une composante incontournable de la fuite des capitaux productifs de biens et de services vers des sources de valorisation beaucoup plus rentables, les syndicats et les syndicalistes doivent aujourd'hui se poser la question essentielle pour leur avenir. Comment renverser la vapeur? Comment se mettre en travers des deux spirales de l'économie-casino? Comment notamment relancer la productivité sans augmenter le besoin en capital? Une question qui les oblige à revoir radicalement leurs positions et revendications traditionnelles.

Après la Seconde Guerre mondiale les syndicats et le mouvement ouvrier ont accepté de vivre dans Babylone en négociant les fruits du travail et en demandant à l'Etat de sanctionner les compromis sociaux. Aujourd'hui, s'ils ne veulent pas se retrouver à servir les salariés comme un garçon de café, la situation les appelle à participer au perfectionnement de Babylone jusqu'au cœur de l'appareil productif, s'impliquant, pour barrer la route à l'économie-casino, dans la lutte pour la productivité et la qualité. Une implication qui met en cause plusieurs idées reçues: l'acceptation de l'indice du pouvoir d'achat comme mesure privilégiée du progrès social, la croyance en la neutralité des forces productives et surtout le postulat selon lequel les syndicats et le mouvement ouvrier n'ont pas à aider le patronat à gérer la production alors qu'ils sont déjà impliqués dans la cogestion de la société. ■

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédacteur:
Pierre Imhof (pi)
Ont également collaboré à ce numéro:
François Brutsch (fb)
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Daniel Marco
Composition et maquette:
Murielle Gay-Crosier
Marciano, Pierre Imhof,
Jean-Luc Seylaz
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et
Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

Les économistes sont de grands enfants

OUVRAGE CITÉ

Beat Bürgenmeier: *La socio-économie*, éditions Economica, Paris, 1994.

(jd) Des enfants de mon quartier ont inventé un jeu de rôles qu'ils pratiquent inlassablement: «Moi je serais le jardinier et toi tu serais le chien du jardinier», décide l'un dans sa grammaire très approximative. Et, à partir de cette attribution de fonctions, ils brodent des heures durant des scénarios multiples.

Les économistes font-ils autre chose ?

André Gavillet (DP n° 1166: «Les prix Nobel d'économie et quelques autres») a souligné combien les économistes purs travaillent sur des modèles simplifiés à l'extrême, avec un nombre restreint de paramètres, s'abstrayant, comme les enfants dans leurs jeux, de pans entiers de la réalité: la démographie, le vieillissement, le coût social du chômage et de la marginalisation ne sont que rarement pris en compte par leurs modèles.

Jean-Christian Lambelet (DP n° 1167: «Une clause sociale pour les échanges internationaux ?») pratique la même simplification lorsqu'il illustre le principe du libre-échange par la parabole suivante: deux marchands dans le désert échangent librement et volontairement leurs marchandises et accroissent ainsi mutuellement leur bien-être.

Certes cette approche néoclassique de l'économie a résisté à bien des attaques et M. Lambelet pense qu'elle a encore de beaux jours devant elle. Mais à quel prix ? Ce formalisme prive l'économie de toute prise sur la réalité sociale ou, lorsqu'elle parvient à séduire les politiques, engendre le gâchis social que l'on sait.

Les marchands du désert sont des fictions et les agents économiques, s'ils ne sont pas tous privés de liberté à l'image des prisonniers ou des enfants contraints de produire sous la menace, ne bénéficient jamais d'un libre arbitre complet. On rétorquera que l'accumulation du capital en Occident n'a pu se faire qu'au prix des larmes et du sang du prolétariat exploité. Mais l'humanité est-elle indéfiniment condamnée à ce mode barbare de développement ? Imposer au tiers monde des conditions de travail équivalentes aux nôtres n'a pas sens, mais exiger partout au minimum la reconnaissance du fait syndical et le respect du droit de grève constituerait déjà un énorme progrès. Cette exigence contribuerait à restaurer quelque peu cette égalité des partenaires postulée par l'économie néoclassique et à affirmer l'autonomie de la volonté si peu présente dans les rapports économiques.

A cet égard, il faut lire le petit ouvrage de Beat Bürgenmeier consacré à la socio-économie. Cette nouvelle discipline réinsère l'économie dans son contexte historique, institu-

tionnel et politique. Pour ce faire, elle s'appuie sur les autres disciplines des sciences sociales et admet que toute analyse portant sur la société ne peut se défaire de jugements de valeurs et ne peut donc faire l'impasse sur l'éthique. On est loin du face-à-face marchand au milieu du désert. Mais on est aussi plus près de la complexité des sociétés modernes et des problèmes qu'elles ont à résoudre. ■

Journaux confessionnels genevois

(cjp) *La Vie protestante* genevoise a consacré son dossier d'avril à quelques journaux confessionnels lus à Genève (en fait, une partie des titres cités sont lus aussi dans d'autres régions romandes). Leur diffusion est en général modeste, sauf lorsqu'ils sont adressés à tous les paroissiens, ce qui assure à *VP Genève* un tirage de 33 496 exemplaires contrôlés en 1992.

Extrayons ces données du dossier. Il y a deux quotidiens catholiques, cinq hebdomadaires, dont trois catholiques et trois mensuels réformés.

Les quotidiens sont *Le Courrier* tirant à près de 6000 exemplaires et comptant environ 1100 abonnés protestants et *La Croix* (Paris) avec quelques centaines d'abonnés en Suisse. On ne connaît guère de quotidiens protestants ni en Suisse ni ailleurs dans le monde.

Les hebdomadaires protestants cités sont français: *Réforme* et *Le Christianisme au XX^e siècle*. Chacun compte quelques centaines d'abonnés en Suisse. Des hebdomadaires catholiques, seul *L'Echo illustré* est suisse. Son tirage est de 20 000 exemplaires avec 3000 abonnés à Genève. *Témoignage chrétien* a quelques centaines d'abonnés en Suisse. On n'a pas d'indications sur *La Vie*.

Enfin les mensuels réformés sont *La Vie protestante Genève*, et *Le Protestant*, fondé en 1831 comme un organe de l'Union libérale protestante. Il tire à 8000 exemplaires avec entre 1200 et 1500 abonnés à Genève. *Panorama* est un mensuel français avec quelques centaines d'abonnés à Genève.

Citons encore le Service de presse protestant (SPP) dont 15% environ des articles sont repris. ■

20 minutes plus tard, le microbe est devenu résistant

COMPORTEMENTS DANGEREUX

Parmi les comportements qui favorisent l'apparition de microbes résistants, il faut citer:

1. le traitement chronique mais à petites doses des animaux de boucherie avec des antibiotiques;
2. les médecins mal informés sur les antibiotiques — l'essentiel de l'information étant assuré par les groupes pharmaceutiques — cédant aux pressions des patients pour la prescription, favorisant les antibiotiques à large spectre;
3. le comportement des patients (automédication, réutilisation de vieux antibiotiques, échanges, traitements non terminés (spécialement pour la tuberculose).

SOURCES

La revue *Science* a consacré deux numéros spéciaux au problème de la résistance aux antibiotiques, celui du 21 août 1992 et celui du 15 avril 1994. Pour le retour de la tuberculose, lire aussi «The return of the big killer», *New Scientist*, 10 octobre 1992.

(ge) Lorsque les cavaliers huns envahirent l'Europe aux treizième et quatorzième siècles, croyant porter leur civilisation aux confins du continent, ils aidèrent en fait à la dissémination de leurs poux corporels, eux-mêmes vecteurs du bacille de la peste (bacille originaire du nord de la Birmanie). Le bacille, mais non les Huns, faillit effacer la population européenne; et, alors que l'Empire mongol avait déjà sombré dans l'oubli, le petit bacille délésta, parmi d'autres, Londres du quart de sa population (1625). Le microbe fut identifié bien plus tard, puisque le premier à voir des «animalcules» fut un riche drapier néerlandais du nom de Lieuwenhook (en septembre 1674).

En visitant un bon hôpital avant 1930, on rencontrait des patients — souvent jeunes — atteints de pneumonie, de méningite, de fièvre typhoïde, de tuberculose, de syphilis, alors qu'aujourd'hui nous y croisons des personnes atteintes d'affections cardiaques, de cancer, de complications dues à l'hypertension ou au diabète. La différence est en partie (de meilleures conditions sanitaires avaient déjà fait reculer certaines maladies infectieuses) due à la découverte, dans les années trente et quarante, de substances antimicrobiennes, les sulfamides d'abord, puis de la pénicilline. Suivirent des années heureuses, les maladies d'origine microbienne semblaient un fait du passé, d'innombrables antibiotiques étaient sur le marché (50 différentes pénicillines, 70 céphalosporines, etc). Dès le départ, des faits troublants mais vite relativisés apparurent; ainsi, la pénicilline G éliminait facilement le staphylocoque doré en 1941, mais était sans résultat dès 1944; une pénicilline de synthèse la remplaça et tint le *S. aureus* en échec — jusqu'au milieu des années 80.

Depuis, les nouvelles alarmantes se multiplient: staphylocoques, pneumocoques (provoquant pneumonies, sinusites, méningites), entérocoques (infections urinaires, intra-abdominales), méningocoques, gonocoques, salmonelles, shigella (dysenterie), escherichia coli, tous ces microbes manifestent depuis quelque temps une immunité face à leurs antibiotiques traditionnels. Il n'existe pas pour le moment un super-microbe qui résiste à tous les antibiotiques connus; et les foyers de résistance sont souvent localisés (un hôpital, un pays). Ainsi, rappelez-vous la mort de Jim Henson, créateur des Muppets, d'une «banale» pneumonie, 44% des échantillons de streptocoques en Espagne sont du type résistant, contre 10% aux Etats-Unis. La tuberculose est de retour dans nos

contrées; à New York, 20% des bacilles sont résistants aux deux médicaments classiques antituberculeux, alors qu'en Europe, ces bacilles représentent probablement moins de 1%.

Comment ces résistances sont-elles apparues? Depuis des millions d'années les êtres multicellulaires ont mis au point des substances antibactériennes, et les bactéries à leur tour des mécanismes de défense. L'intervention récente de l'homme n'a fait que multiplier un petit nombre de ces substances naturelles; en outre, par sa propension au voyage, il a aussi mis en contact des populations bactériennes jusque-là isolées.

Contrairement aux hommes qui ne répandent leur gènes que parcimonieusement, les bactéries, en plus d'un temps de génération de 20 minutes, ont développé un système de transfert de gène entre individus, de la même espèce ou non. A chaque division/génération des mutations peuvent apparaître qui, en modifiant la cible d'un antibiotique, peuvent se révéler favorables à la bactérie; ces mutations-là sont plus fréquentes que prévu. On connaît à présent une dizaine de mécanismes (bloquer l'entrée à l'antibiotique, le recracher, le désamorcer, l'attacher...) dont les bactéries disposent pour devenir résistantes. Comment traitement aux antibiotiques et résistance sont-ils liés? Les bactéries pathogènes ne constituent une menace qu'au delà d'une certaine densité et nous abritons un petit nombre de bactéries pathogènes, en plus de celles qui nous fournissent l'acide folique. Lors d'un traitement inadéquat (antibiotiques lors d'une infection virale; traitement interrompu; antibiotique à large spectre au lieu d'un antibiotique spécifique) l'équilibre entre les microbes résistants et susceptibles déjà présents dans notre corps est modifié en faveur des microbes résistants; lors d'un affaiblissement subséquent de nos défenses antimicrobiennes, ce sont ces populations résistantes qui se multiplieront.

Il y a dans cette crise — apparition de bactéries résistantes — une responsabilité du corps médical qui administre les antibiotiques, et une part de compétition entre les bactéries et nous. Pour les dix années à venir nous contiendrons encore les bactéries pathogènes (au prix d'un traitement beaucoup plus cher en cas de résistance). Mais lorsque Bernard Pivot vous posera, dans *Bouillon de culture*, la question «dans quel être vivant voulez-vous être réincarné?», vous répondrez «un microbe»; toutes les chances de survie, voire d'immortalité, seront de votre côté. ■